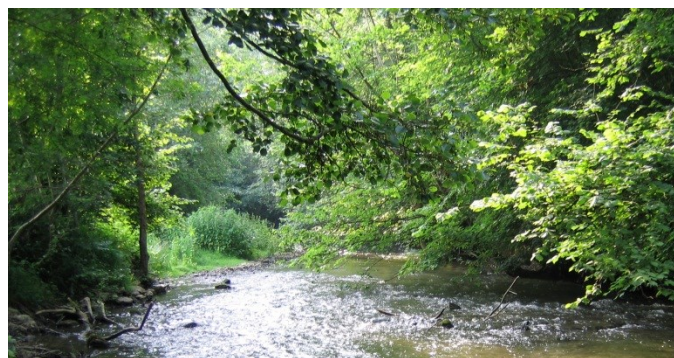




BILAN ANNUEL 2015 DE L'ANIMATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 FR1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT- CYR-SUR-MORIN »



Février 2016

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu
Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne





Table des Matières

1. PREAMBULE	4
1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000	4
1.2 L'ANIMATION	4
1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB	5
1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE	5
2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES	5
2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000	5
2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES.....	5
2.3 ANIMATION AGRICOLE.....	6
2.3.a L'ANIMATION TERRAIN.....	6
2.3.b L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS.....	6
2.3.c LE SUIVI DES AGRICULTEURS.....	7
2.3.d PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL 2015.....	7
2.3.eSYNTHESE SUR LA SIGNATURE DES MAEC	7
2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000	8
2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS	8
2.6 ANIMATION FONCIERE.....	8
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS	9
4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	9
4.1 CAMPAGNE DE PECHEES ELECTRIQUES	9
4.2 CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (LAMPETRA PLANERI)	10
4.3 SUIVI DES STATIONS DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU RANUNCULION FLUITANTIS ET DU CALLITRICHIO- BATRACHION »	11
4.4 INTEGRATION DES DONNEES OPPORTUNISTES	11
5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	12
5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA	12
5.1.a SITE INTERNET	12
5.1.b EXPOSITION ITINERANTE ET ANIMATION SUR LE TERRITOIRE	12
5.2 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES.....	13
5.3 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS	13
5.4 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS	14
5.5 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE ..	15
5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	15
6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE	16
7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	16



7.1	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE	16
7.1.a	ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE.....	16
7.1.b	ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL.....	16
7.1.c	REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT	17
7.1.d	REUNION DE COORDINATION DE LA CO-ANIMATION DU SITE NATURA 2000	17
7.2	GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	17
7.3	COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB	17
7.4	ÉLABORATION DE LA CHARTE	17
8.	SYNTHESE	18



1. PREAMBULE

1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 27 mars 2009 et l'animation du site a débuté le 1^{er} juin 2012.

1.2 L'ANIMATION

La présidence du Comité de Pilotage a été assurée par Monsieur Jean-François DELESALLE, également maire de la commune de Doue et vice-président de la Communauté de communes « La Brie des Morin », du 1^{er} janvier 2014 au 31 août 2014. Monsieur Rémi LEMOINE, maire de Verdelot, lui a succédé depuis le 1^{er} septembre 2014, suite à sa nomination à la fonction de vice-président à l'Environnement et à l'assainissement non collectif, lors des élections municipales et communautaires de 2014.

C'est la Communauté de communes « La Brie des Morin » qui a été désignée pour porter l'animation du site. Elle a décidé de confier cette tâche au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne entre le 1^{er} Juin 2012 et le 31 Mai 2015. Suite à l'appel d'offre passé en 2015 pour le renouvellement du marché d'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », ce groupement a de nouveau été choisi par la Communauté de Communes « La Brie des Morin » pour poursuivre les actions précédemment mises en œuvre. Ce bilan couvre donc les actions de chacun des co-animateurs pour le dernier semestre d'animation du marché 2012/2015 et le premier semestre du marché 2015/2018.

Le groupement est également en charge de l'animation du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon » dont l'animation a également été renouvelée en 2015.

En 2015, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été estimé à environ 20 jours **entre le 1^{er} Mars et le 31 mai 2015** répartis de la façon suivante entre les deux co-animateurs :

- **3,8 jours** par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- **16,5 jours** par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Entre le 22 Juin et le 31 décembre 2015, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 a été estimé à **57,5 jours**, répartis entre les deux co-animateurs :

- 2 jours par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
- 55,5 jours par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent bilan est celui de la fin de la troisième année du marché public 2012/2015 pour l'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 1^{er} Mars 2015 au 31 Mai 2015 et du début du second marché public d'animation 2015/2018, laquelle s'étend du 22 Juin 2015 au 31 Décembre 2015.



1.3 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de deux espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent : « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitantis* et du *Callitriche-batrachion* » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4).

Au total, le site compte 1 habitat d'intérêt communautaire, 2 espèces d'intérêt communautaire et 0 espèce d'oiseaux inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : Restauration de la libre circulation des espèces de la Directive,
- Objectif 2 : Restauration des habitats d'espèces,
- Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'eau,
- Objectif 4 : Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains du site.

Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.4 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES

2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Aucun Contrat Natura 2000 n'a été envisagé sur le site en 2015, faute de problématique d'une ampleur suffisante pour en faire la demande et de contact pris avec les propriétaires riverains.

Une mise à jour des coordonnées des propriétaires a été effectuée au cours de l'année 2015.

2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES

Aucun contrat n'a été signé en 2015.

La gestion des embâcles étant effectuée de façon satisfaisante par le SIVOM de la vallée du Petit Morin, les potentialités de contractualisation sont très réduites pour les Contrats Natura 2000 ni



agricoles, ni forestiers A32311P « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » et A32311R « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », et le contrat Natura 2000 forestier F22706 « Chantier d'entretien et de restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ».

2.3 ANIMATION AGRICOLE

L'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est réalisée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Cette action ne se limite pas spécifiquement à l'animation des MAEC mais est beaucoup plus large de manière à accompagner un maximum d'exploitants agricoles dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques agricoles. L'objectif est bien de mettre en place une gestion différenciée à l'échelle de leurs parcelles mais aussi au niveau de leur exploitation de manière à préserver les habitats et les espèces remarquables.

La mise en place de la nouvelle programmation du Plan de Développement Rural et Régional 2014/2020 a donné lieu à la définition de projets agro-environnementaux (PAEC) déposés par des porteurs de projet en réponse à un appel à candidature. La validation de ces territoires a été tardive (mars 2015), tout comme les modalités des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, validées lors de l'approbation du PDRR le 7 août 2015. L'animation agricole sur le site Natura 2000 a donc été compliquée et très ralentie dans l'attente de ces validations.

2.3.a L'ANIMATION TERRAIN

Cette phase représente l'enjeu principal de la mission d'animation pour amener les agriculteurs dans la démarche Natura 2000 mais surtout pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion quotidienne de leur exploitation.

En 2015, une visite chez un exploitant a été réalisée avec la présence de Seine-et-Marne Environnement et la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN) pour apporter des propositions et techniques de gestion sur deux mares présentes sur l'exploitation.

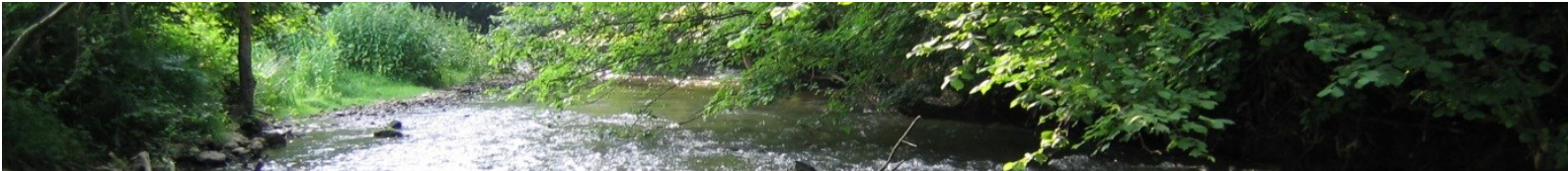
2.3.b L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS

L'accompagnement concerne autant les agriculteurs engagés dans une MAEC que les agriculteurs non engagés en MAEC. Les deux catégories doivent être suivies car même si un exploitant ne souhaite pas s'engager dans une MAEC au vu des contraintes réglementaires que cela comportent, il peut toutefois adapter ses pratiques, aménager son territoire et participer ainsi au maintien voire à la restauration de certains milieux.

La mise en place de ces pratiques ou aménagements spécifiques nécessite de nouvelles techniques ou compétences. C'est pourquoi l'exploitant a besoin d'être conseillé et accompagné pour mettre en œuvre concrètement ces nouvelles dispositions, tant d'un point de vue technique, réglementaire, qu'administratif, ceci étant réalisé par des agents de la Chambre d'agriculture spécialisés dans ce domaine.

C'est ainsi le cas pour un agriculteur qui, par peur des contraintes réglementaires et administratives n'a pas souhaité s'engager dans une MAEC mais s'engage tout de même à respecter les consignes du cahier des charges d'une mesure en adaptant le chargement de ses prairies.

En cas d'engagement en MAEC de la part de l'agriculteur, un dossier administratif complet lui est



remis pour la partie MAEC, comprenant la cartographie des MAEC et le cahier d'enregistrement des pratiques et un accompagnement est proposé pour l'aider à remplir sa télédéclaration PAC pour l'engagement en MAEC.

2.3.c LE SUIVI DES AGRICULTEURS

Une fois sensibilisés et engagés en MAEC, les agriculteurs doivent être suivis et rencontrés régulièrement afin de pouvoir répondre à leurs attentes et interrogations. De plus, un bilan annuel des pratiques et plus particulièrement le calcul des IFT est nécessaire pour les agriculteurs engagés dans les MAEC réduction de produits phytosanitaires.

De plus, les exploitants non engagés doivent doublement être accompagné afin de les sensibiliser et de les engager dans la démarche de préservation des sites Natura 2000.

2.3.d PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL 2015

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant
Surfaces en herbe	IF_PEMO_HE02	Gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation avec ajustement de la pression de pâturage	206,01 €/ha/an
Surfaces en herbe	IF_PEMO_HE03	Gestion d'un couvert herbacé avec absence de fertilisation et retard de fauche	353,43 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_PEMO_HE12	Création et gestion d'un couvert sans fertilisation avec ajustement de la pression de pâturage	379,76 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_PEMO_HE13	Création et gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche	527,18 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_PEMO_HE16	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique	600 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_PEMO_HE15	Création et entretien de zones refuges pour la faune	390,94 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_PEMO_HE17	Amélioration d'une jachère	160 €/ha/an
Surfaces en grandes cultures	IF_PEMO_GC01	Absence de traitements phytosanitaires	293,92 €/ha/an
Ripisylves	IF_PEMO_RI01	Entretien de ripisylves	1,01 €/ml/an

2.3.e SYNTHÈSE SUR LA SIGNATURE DES MAEC

Aucun engagement n'a été contractualisé en 2015 compte tenu des difficultés de mise en place du PDRR et de la nouvelle PAC.



2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

La commune de Saint-Cyr-sur-Morin a été rencontrée le 1^{er} Décembre 2015 afin de présenter la démarche Natura 2000 à Mme Le Maire, nouvellement élue en 2015. Un point a été fait sur les parcelles appartenant à la commune, les évaluations d'incidences Natura 2000 et les possibilités de partenariat pour la sensibilisation des riverains à la préservation de la biodiversité de la rivière Petit Morin. La commune n'ayant pas de parcelles éligibles à la Charte Natura 2000, son adhésion n'est pas possible mais l'accompagnement de la commune sur d'autres projets a été évoqué pour l'année 2016 (accompagnement à la rédaction de l'Evaluation des Incidences Natura 2000 pour le PLU, pour la future station d'épuration et pour la création d'un sentier pédestre en site Natura 2000, etc.). Ces échanges ont donc été positifs et conduiront à une meilleure prise en compte de Natura 2000 dans la vie locale.

La commune de Bellot a été rencontrée le 9 Décembre 2015 afin de présenter la démarche à cette nouvelle municipalité. Mme MOREAU, adjointe au maire, a été informée des possibilités d'adhésion à la Charte Natura 2000 sur les parcelles communales de Bellot. Cette démarche sera donc présentée au conseil municipal sous une forme qu'il reste encore à convenir. Les Evaluations des Incidences Natura 2000 lui ont également été présentées. La mallette contenant les fiches d'aides à la réalisation d'une EIN lui a également été remise. L'Evaluation des Incidences Natura 2000 du Plan Local d'Urbanisme a également été évoquée et consultée ce jour-là du fait de la présence du commissaire enquêteur. Ces échanges ont donc été positifs et présagent d'actions potentielles à mener en 2016 avec cette municipalité.

2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

Le site Natura 2000 « Le Petit Morin » recoupe en partie un autre territoire sur lequel une animation est portée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. La superposition concerne les communes de Verdelot et Villeneuve sur Bellot qui font partie du territoire à enjeu « Eau » nommé « AAC D'Hondevilliers ». Grâce à ce zonage, des MAEC du même type que les MAEC Natura 2000 sont éligibles, non seulement sur les parcelles riveraines du cours d'eau mais aussi sur toute la commune. Ceci favorise une action plus efficace et cohérente sur le territoire et permet à un exploitant de pouvoir engager un ensemble de parcelles sur la commune et le bassin versant plutôt qu'une seule parcelle en bordure de cours d'eau comme le prévoit Natura 2000. Cette situation renforce l'intérêt des MAEC mais surtout l'efficacité des aménagements vis-à-vis de la rivière classée au titre de Natura 2000.

Pour 2016, un PAEC (Projet Agro-environnemental et Climatique) regroupant les enjeux « qualité de l'eau », « Natura 2000 » et « Biodiversité » sera déposé à l'échelle des communes du site Natura 2000 et de l'AAC d'Hondevilliers. Ainsi, les MAEC seront proposées à l'échelle communale sur l'ensemble du site et plus seulement limités aux parcelles bordant le cours d'eau.

2.6 ANIMATION FONCIERE

Aucune animation foncière n'a encore été engagée. Néanmoins, si besoin est, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile à ce type de travail.

Temps total d'animation consacré à la contractualisation en 2015 : 22,8 jours



3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de cette veille réglementaire :

- Le projet de traitements de Véhicules Hors d'Usage (VHU) et de traitements de déchets métalliques des Hauts Montgoins à Saint-Cyr-sur-Morin.
- Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bellot.
- Le projet de Plan Local d'Urbanisme des communes de Boitron, Verdelot et Villeneuve-sur-Bellot.

Les organisateurs de l'Ultra-Trail de la Brie des Morin ont soumis leur dossier d'Evaluation des Incidences Natura 2000 pour relecture à la co-animatrice du site.

La version numérique des fiches d'aides à la réalisation d'une Evaluation des Incidences Natura 2000 a été modifiée et complétée sur le site Internet.

Temps total d'animation consacré à l'Evaluation des Incidences en 2015 : 6 jours.

4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

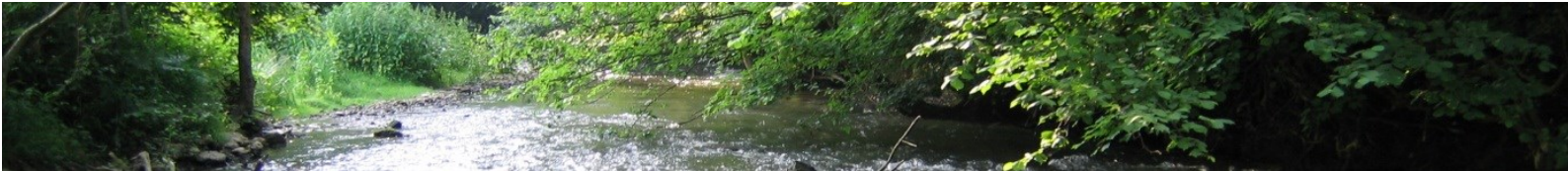
- Campagne de pêches électriques ;
- Campagne de suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- Suivi des stations de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* », identifiées en 2013.

4.1 CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) et Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire porte sur 4 stations, chaque station étant prospectée une année sur deux. L'accès à la station de référence (Station n°1- La Couarde à Verdelot) n'étant plus accordé depuis 2014, il a été décidé de retirer celle-ci des suivis écologiques.



Ainsi deux stations ont été prospectées le 22 Septembre 2015 : la Station n°4 – le pont de Villeneuve-sur-Bellot et la Station n°5 – Le Petit Morin à Saint-Ouen-sur-Morin.

Le protocole de pêche électrique mis en œuvre est celui de l'inventaire pour ces deux stations. L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales : Le Chabot trouve, sur le site Natura 2000, des habitats favorables à son développement et à sa reproduction. Bien que cette dernière soit avérée, il convient de noter que des échecs de reproduction ont eu lieu certaines années. Cela indique que l'espèce supporte, du moins ponctuellement, des facteurs de perturbation dommageables à sa reproduction (pollutions, curages,...).

La Lamproie de planer n'est pas une espèce facilement capturable et l'efficacité de capture par pêche électrique est mal connue. L'analyse de la structuration et de la viabilité des populations est d'autant plus difficile à effectuer que les effectifs d'individus inventoriés sont très faibles (moins de 10 individus par opération). Les effectifs de cette espèce sont stables à Saint-Ouen-sur-Morin et en forte baisse à Villeneuve-sur-Bellot.

Mr LAPLAIGE, Maire de Villeneuve-sur-Bellot, et son adjointe ont assisté à une partie de la pêche électrique sur leur commune. La présence de ce public lors des inventaires piscicoles, permet une meilleure sensibilisation de celui-ci vis-à-vis de ces espèces peu connues et moins estimées par les riverains.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2015 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2016).

4.2 CAMPAGNE DE SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER (*LAMPETRA PLANERI*)

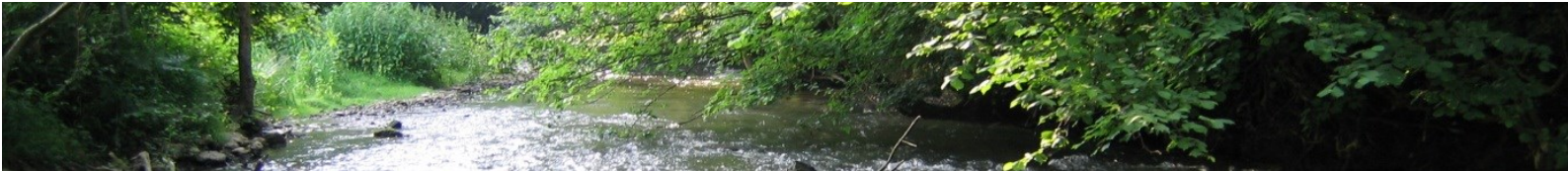
Objectif : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes. Ces comportements sont la recherche d'un lieu propice à la reproduction par des individus nageant, le creusement d'un nid, la formation d'une « pelote d'individus » qui correspond à la phase active de copulation.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Les Lamproies de planer pouvant ne pas être présentes sur tous les tronçons du cours d'eau, le choix des linéaires à prospecter s'est porté sur ceux correspondant à 3 des 4 stations inventoriées par pêche électrique. Ce suivi de la reproduction des Lamproies de planer a eu lieu entre le 17 Avril et le 18 Mai 2015.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer n'a pas été avérée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » car aucune observation de nid de Lamproies de planer en plein accouplement n'a été faite.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2015 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2016).



4.3 SUIVI DES STATIONS DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU RANUNCULION FLUITANTIS ET DU CALLITRICO- BATRACHION »

Objectif : Effectuer le suivi des stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » identifiées en 2013.

Habitat concerné : L'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* ».

Description des actions réalisées : Prospection visuelle des 3 stations identifiées au préalable en 2013 sur le Petit Morin et suivies en 2014. Les herbiers ne se développant que dans des conditions de fort éclaircissement, les autres tronçons du Petit Morin n'ont pas fait l'objet de prospection. En effet, le Petit Morin est une « rivière galerie », c'est-à-dire entourée d'une ripisylve dense qui filtre une grande partie de la lumière.

Les 3 stations suivies ont fait l'objet d'une localisation GPS et d'une estimation de leur surface le 22 Juillet 2015 par deux opérateurs.

Conclusions principales : les trois stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » ont été retrouvées sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin ». Les surfaces d'expression de cet habitat sont plus faibles en 2015 qu'en 2014.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2015 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » » (Clémentine GAND, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2016).

4.4 INTEGRATION DES DONNEES OPPORTUNISTES

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche d'inventaire de la biodiversité du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. C'est pourquoi il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ». L'intégration des résultats des suivis écologiques dans cet outil permet également leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

Temps d'animation consacré aux suivis en 2015 : 5 jours.

Au total 5 jours d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique (préparation, terrain, analyse) du site Natura 2000 en 2015 en plus du forfait de prestation pour les pêches électriques 2015.



5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

5.1.a SITE INTERNET

La page dédiée au site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été actualisée tout au long de l'année 2015.

5.1.b EXPOSITION ITINERANTE ET ANIMATION SUR LE TERRITOIRE

Le prêt de cette exposition est géré par la Communauté de communes de la Brie des Morin. Elle est mise gratuitement à disposition des collectivités et des structures associatives qui souhaiteraient s'en servir lors d'événements culturels ou de manifestations.

En 2015, l'exposition itinérante a été empruntée 2 jours pour une exposition à la Ferme des Domaines de Sablonnières et 4 jours par les organisateurs de l'Ultra-Trail de la Brie des Morin.

L'exposition itinérante du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été installée du 30 Mars au 12 Avril 2015 au Musée de la Seine-et-Marne à Saint-Cyr-sur-Morin par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Figure 1). Un aquarium contenant des insectes aquatiques et ses fiches explicatives, ainsi que des poissons naturalisés avaient complétés cette exposition. Toutes ces espèces ont permis de donner un aperçu de faune aquatique présente dans le Petit Morin.

Cet événement avait pour objectif de mettre en avant le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » auprès de ses habitants et des touristes venus visiter ce musée. En parallèle de cette exposition, il était prévu de réaliser les animations Natura 2000 auprès des élèves des écoles du secteur afin que ceux-ci découvrent l'exposition par la même occasion. L'accueil des scolaires sur place a été en partie remis en cause par le plan vigipirate, activé suite aux attentats de Janvier 2015.

Cette invitation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » au Musée de la Seine-et-Marne, s'est clôturée par une conférence intitulée « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin et sa biodiversité ». Cette conférence a présenté la rivière, sa biodiversité dont les espèces d'intérêt communautaire ainsi que les bonnes pratiques à mettre en œuvre sur les parcelles en bordure de cours d'eau. Elle a été l'occasion de nombreux échanges avec la dizaine de personnes présentes.



Figure 1 : Exposition itinérante et poissons naturalisés installés au Musée de la Seine-et-Marne.

L'exposition itinérante a également été installée par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, lors de son animation pour la Fête de la Nature, réalisée au bord du Petit Morin à Villeneuve-sur-Bellot.

5.2 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES

Les 9 écoles élémentaires publiques présentes dans les 9 communes concernées par le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » ont été contactées pour leur faire bénéficier d'une animation pédagogique gratuite. Cette animation était proposée initialement dans les locaux du Musée de la Seine-et-Marne afin de leur faire bénéficier de l'accès à l'exposition itinérante. Cependant suite à la mise en place du plan vigipirate en Janvier 2015, certaines écoles n'ont pas souhaité se déplacer. Pour d'autres le déplacement des enfants jusqu'au musée n'était pas possible à cause du prix des transports en bus, trop onéreux pour de petites écoles de campagne. Dans le souci de ne pas pénaliser les enfants, trois classes ont bénéficié de leur animation dans leur propre salle de classe (écoles de Boitron, Orly-sur-Morin et Verdilot). L'école de Bellot, quant-à elle, a pu se déplacer au musée.

5.3 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

La FDAAPPMA 77 étant en contact régulier avec les collectivités et la plupart des acteurs du territoire, aucune prise de contact particulière n'a été nécessaire.



5.4 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS

Demi-journée de sensibilisation et de formation des adhérents du club de canoë-kayak sur le fonctionnement et la biodiversité des milieux humides aquatiques.

Date et lieu : 27 Juin 2015, salle communale de Villeneuve-sur-Bellot, puis sortie de terrain aux abords du Petit Morin.

Public visé : Les adhérents du club de canoë kayak basé à Verdelot, située en site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Objet de la réunion : L'objectif principal de cette réunion était de sensibiliser les pratiquants de ce sport à la biodiversité de cette rivière et leur apprendre à repérer les herbiers de Renoncules flottantes. En effet, la localisation de cet habitat d'intérêt communautaire est souvent difficile à réaliser depuis les berges. La formation de ces adhérents aurait permis d'avoir une prospection plus poussée de la rivière pour cet habitat et une sensibilisation auprès de ce public pour sa préservation.

Conclusions de la réunion :

Malheureusement cette demi-journée de sensibilisation a dû être annulée à la dernière minute faute d'adhérents inscrits. Des concours de circonstances dans la programmation des compétitions de canoë-kayak ont obligé les participants initialement prévus à se désister. De ce fait, du temps d'animation a été investi pour la préparation de cet événement sans pouvoir être concrétisé.

Atelier découverte de la vie aquatique en plein air à l'occasion de la Fête de la Nature 2015 intitulé « Le Petit Morin, une rivière pleine de vie, un site Natura 2000 à découvrir ».

Date et lieu : 20 Mai 2015, sur les berges du Petit Morin au cœur du village de Villeneuve-sur-Bellot.

Public visé : Le grand public (diffusion du programme de la Fête de la Nature au niveau national et régional), les habitants du territoire du site Natura 2000 (affichage dans les boulangeries des communes avoisinantes et en mairies), les enfants du périscolaire de Villeneuve-sur-Bellot (réservation d'un créneau pour un groupe de 15 enfants).

Objet de la manifestation : Le thème de la Fête de la Nature 2015 était « Au bord de l'eau ». L'objectif de cette animation était de faire connaître le site Natura 2000 à une large échelle grâce à la diffusion de l'événement, effectué par les organisateurs de la Fête de la Nature et NatureParif, et faire découvrir la vie des milieux aquatiques à un maximum de personnes. Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » est un site cours d'eau qui abrite des espèces piscicoles peu connues. La préservation de ces espèces passe par la prise de conscience des riverains que la vie aquatique est présente sous de nombreuses formes, qui ne sont pas directement visibles en se penchant au-dessus de l'eau. L'atelier a donc décliné une partie théorique en présentant le Petit Morin, le site Natura 2000 et les espèces qui ont justifié sa désignation. Les panneaux de l'exposition itinérante du site Natura 2000 ont offert un support visuel pour cette activité de plein air. Un petit jeu a été réalisé pour présenter un cours d'eau et les différents habitats qu'il présente. Des petites vignettes représentant des espèces très différentes



d'animaux et de plantes étaient à replacer sur un schéma représentant les différents habitats humides et aquatiques. Les participants ont ensuite assisté à une démonstration de récolte d'invertébrés benthiques avec un filet surber (illustration simplifiée d'un prélèvement IBGN). Ils ont ensuite été invités à rechercher les insectes aquatiques dans les sédiments prélevés lors de la démonstration. Des fiches de présentation des insectes, des binoculaires et un aquarium étaient à leur disposition pour observer et identifier les animaux récoltés.

Conclusions de la manifestation : Cet atelier a beaucoup plu aux petits comme aux grands et a permis de faire découvrir la vie aquatique à près de 25 personnes. La sensibilisation sur le milieu aquatique a donc été réussie, d'autant plus que presque tous les participants sont des habitants des communes alentours.

5.5 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique n'a pas tenu de stand en 2015 lors de manifestations sportives car le rapport «bénéfices / coûts » des années précédentes était quasiment nul. En effet, les propriétaires de parcelles en site Natura 2000 ne fréquentent pas ce type d'événements et les sportifs présents sont concentrés sur leur compétition donc peu attentifs à ce moment-là à la démarche. Cependant, l'exposition itinérante a été utilisée par les organisateurs de l'Ultra-Trail de la Brie des Morin en Avril 2015.

5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE

Journée d'échanges techniques Natura 2000 départementale (12 Mai 2015 – Fontainebleau)

Rôle de l'animateur du site : Participants (Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat, Présidents des COPILs.

Thématique : La journée d'échange s'est déroulée sur le site Natura 2000 « Massif de Fontainebleau ». La matinée a été consacrée à la recherche de loges de pics pour participer à cet inventaire mené par l'ANVL et l'ONF, co-animateurs de ce site Natura 2000. L'après-midi a permis de faire un point sur les prospections de la matinée, de faire un point d'actualité sur le réseau Natura 2000 de Seine-et-Marne, sur les Contrats Natura 2000 et leurs financements, sur les fiches espèces et la mutualisation des moyens au sein du réseau Natura 2000.

Temps total de l'animation consacré à l'information et la sensibilisation du public en 2015 : 18,5 jours.



6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D' ACTIONS SUR LE SITE

Réunion de coordination des actions franciliennes du Plan Régional d' Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) – DRIEE, Paris.

Rôle de l'animateur du site : Participant

Public présent : Acteurs de la préservation de cette espèce menacée en Ile-de-France et services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Interactions entre la vie du site Natura 2000, les zones humides à proximité de celui-ci et la protection de l'espèce *Bombina variegata*, classée à la Directive « Habitat-Faune-Flore » et évocation d'une possible extension du site Natura 2000 pour permettre une meilleure préservation de cette espèce.

Réunion de coordination et appui technique pour la mise en œuvre du stage de Mlle GORNET au sein de l'ONEMA, sur la Mulette épaisse (*Unio crassus*) (Mise en place d'un protocole de prospection et caractérisations de populations d'*Unio crassus* dans deux départements d'Ile-de-France) – ONEMA, Vaux-le-Pénil.

Rôle de l'animateur du site : Participant

Public présent : services de l'Etat (Chargé de mission Natura 2000 de la DRIEE) et agents de l'ONEMA encadrant la stagiaire.

Intérêt pour le site : Recueillir des données de présence sur cette espèce d'intérêt communautaire, dont l'autochtonie est suspectée mais non avérée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdélot à Saint-Cyr-sur-Morin ». Cette réunion a été suivie de plusieurs échanges techniques pour apporter une aide à Mlle GORNET sur la reconnaissance des espèces de bivalves, par de la prospection de deux tronçons sur le Petit Morin pour la recherche d'*Unio crassus* et la communication de données sur cette rivière.

Temps total de l'animation consacré à la cohérence des politiques publiques et du programme d'action sur le site en 2015 : 5 jours.

7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.a ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 ne s'est pas tenu en 2015 mais se tiendra en début d'année 2016, c'est pourquoi du temps de travail a malgré tout été engagé en 2015 pour la réalisation de cette réunion en 2016.

7.1.b ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL

En 2015, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail.



7.1.c REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des échanges réguliers, par téléphone et emails, entre la Fédération de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne et les services de l'Etat. Une réunion avec la Direction Départementale des Territoires a été réalisée le 14 Septembre 2015 afin de convenir des lignes directrices de la partie « non agricole » de l'animation du site dans le cadre du nouveau marché d'animation.

7.1.d REUNION DE COORDINATION DE LA CO-ANIMATION DU SITE NATURA 2000

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne ont travaillé sur le bilan de la co-animation de l'année 2014 et sur la co-animation 2015 lors d'une réunion.

7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes « La Brie des Morin », ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2015,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- La réalisation du bilan d'animation pour 2015 (rédaction du rapport, facturation...).
- La réponse à l'appel à candidature pour le projet agro-environnemental et climatique et l'évolution des mesures agro-environnementales et climatiques et la mise à jour des cahiers des charges.

7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2015.

7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE

La Charte Natura 2000 était déjà élaborée pour ce site Natura 2000.

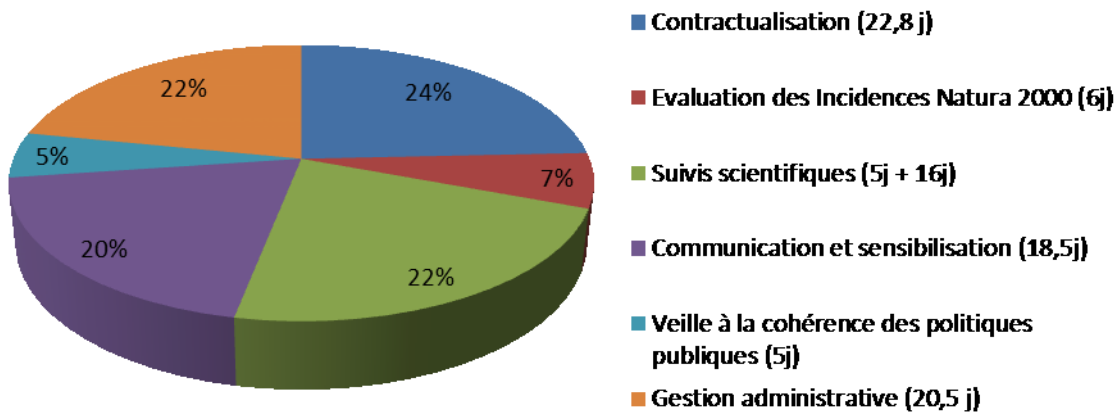
Temps consacré à la gestion administrative (organisation du COPIL, animation du COPIL, compte-rendu, suivi dans SUDOCO, ...) en 2015 : 20,5 jours.



8. SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

Répartition des temps d'activité



En 2015, les sollicitations et les opportunités ont orienté l'animation du site Natura 2000 sur la communication auprès des riverains, des acteurs locaux et des élus sur la politique Natura 2000 et sur le site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ». En effet, des animations ont pu être dispensées aux écoles et au grand public, lors de la Fête de la Nature ou l'organisation d'un événement au Musée de la Seine-et-Marne. Les suivis écologiques ont également représenté une part importante de l'animation.

L'identification des co-animateurs Natura 2000 par les riverains s'est améliorée mais le changement de certaines municipalités aux dernières élections nécessite de continuer les prises de rendez-vous avec les élus pour leur faire prendre connaissance de ce sujet.

La mise en place actuelle de la politique nationale de rétablissement des continuités écologiques étant moins prégnante sur ce territoire pour l'année 2015, la virulence des propos des riverains s'est atténuée au sujet de Natura 2000, malgré certains amalgames identifiés en 2014.

L'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » en 2015 est dans la continuité des actions menées en 2014, autour d'une communication active sur la nécessité de préserver le patrimoine naturel de cette vallée.